AVILOO
BATTERY DIAGNOSTICS

BASIC

GARANTIE BATTERIE

NUMÉRO DE GARANTIE: D0AB1A82-3684-46F1-B0F1-991EB0D154CD

Montant de la garantie :

3 000 €

Garantie délivrée pour le véhicule suivant :

VÉHICULE

MARQUE : Fiat
MODÈLE : 500e - 42 kWh
VIN : ZFAEFAC40NX109086

COUVERTURE

Début de garantie : 21/10/2026 08:36:49
Fin de garantie : 21/10/2027 08:36:49
Kilométrage début de garantie : 26 013km
Kilométrage fin de garantie : 46 013km

CONDITIONS

Conditions générales :
https://aviloo.link/warranty-agb

Seuil SoH de votre garantie :

86,7 %

Sur la base du diagnostic détaillé réalisé avec l'AVILOO FLASH Test, nous confirmons par ce certificat que la batterie du véhicule indiqué ci-dessus est couverte par l'AVILOO Garantie batterie Basic, conformément aux Conditions générales.

Dr. Marcus Berger, CEO

THIS BATTERY IS TESTED AND AVILOO WARRANTIED
AVILOO WARRANTY

AVILOO Garantie batterie BASIC

NOTICE D'INFORMATION AU CONSOMMATEUR

La présente notice résume l'essentiel de la couverture, les conditions et les exclusions. Votre certificat AVILOO Garantie batterie Basic (ci-après dénommé le Certificat de garantie) et le texte intégral du contrat définissent l'ensemble des conditions et prévalent en cas de divergence.

Important : La présente notice ne constitue pas un contrat. Veuillez lire votre Certificat de garantie et l'intégralité des Conditions pour connaître les définitions, les limites et toutes les exclusions.

En un coup d'œil

Ce qui est couvert	Durée de la couverture	Indemnisation
Le passage du SoH de la batterie de votre véhicule sous le seuil SoH indiqué dans votre Certificat de garantie.	Jusqu'à la fin de garantie indiquée dans votre Certificat de garantie, ou plus tôt si la limite kilométrique est atteinte.	Jusqu'au montant indiqué dans votre Certificat de garantie. Une seule demande d'indemnisation par véhicule.

En résumé :

- Un second AVILOO FLASH Test (Test de validation) confirme que votre SoH est passé sous le seuil SoH indiqué dans votre Certificat de garantie.
- La dégradation survient pendant la période de garantie et dans la limite du kilométrage.
- Le remboursement est plafonné au montant indiqué dans votre Certificat de garantie.

Conditions principales :

- Le véhicule doit être exclusivement un véhicule électrique à batterie (BEV).
- Un AVILOO FLASH Test valide est requis à la prise d'effet ; un second AVILOO FLASH Test (Test de validation) est nécessaire pour examiner une demande d'indemnisation.
- Utilisez et entretenez le véhicule conformément aux prescriptions du constructeur.
- Le véhicule doit être détenu en pleine propriété.

Éléments requis pour une demande d'indemnisation :

- Votre Certificat de garantie et le VIN du véhicule.
- Les certificats AVILOO FLASH Test issus du Test initial et du Test de validation.
- Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule.
- Un justificatif de propriété légale.
- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Les coordonnées bancaires (IBAN et BIC) nécessaires au paiement.

Ce qui n'est pas couvert :

- Les véhicules autres que les BEV, les véhicules déclarés économiquement irréparables et les véhicules à usage commercial, spécial ou de service public (p. ex. taxis, VTC, livraison/coursier, compétition).
- Les véhicules modifiés en dehors des spécifications du constructeur ou utilisés à des fins interdites.
- La valeur vénale ou la valeur de marché du véhicule est inférieure à l'indemnisation indiquée dans le Certificat de garantie.
- La réparation, la modification ou le remplacement non autorisés de la batterie avec des composants non OEM.
- Les pertes résultant d'un accident ou d'un événement extérieur (p. ex. collision, incendie, inondation, vol ou vandalisme).
- Les travaux préventifs, les rappels, les mises à niveau ou remises en état ; le remorquage et le transport ; les pièces de rechange ; les dommages indirects.
- L'usure, la corrosion, les malfaçons, la négligence ou l'utilisation abusive.
- La dégradation déjà couverte par la garantie constructeur (OEM) ou une assurance équivalente.

Comment demander une indemnisation :

1. Faites réaliser un Test de validation (AVILOO FLASH Test) auprès d'un partenaire AVILOO agréé.
2. Si le Test de validation montre que votre SoH est passé sous votre seuil SoH, informez-en AVILOO dans les 14 jours calendaires suivant la réalisation du test, via le formulaire en ligne à l'adresse https://aviloo.com/warranty-claim
3. Fournissez les documents requis.
4. Si votre demande d'indemnisation est acceptée, le remboursement — y compris les frais raisonnables du Test de validation, dans la limite du plafond indiqué — est versé au propriétaire légal dans les 30 jours calendaires (une seule demande par véhicule).